

Berne, le 17 janvier 1980  
BTJ/re

Note au Chef du Département

Leonid Panchenko

Le ressortissant soviétique Leonid Panchenko, fonctionnaire de l'Organisation internationale du cacao à Londres, a été découvert mort dans sa chambre d'hôtel à Aarau le 7 avril 1979. Ce décès a donné lieu à une enquête du Ministère public du canton d'Argovie, dont les résultats ont été transmis à l'Ambassade d'URSS le 15 juin 1979. Le 26 juillet 1979, l'Ambassade nous a fait savoir que les autorités soviétiques rejetaient les conclusions de l'enquête, contestaient que Panchenko se soit suicidé, affirmaient que ce dernier au contraire avait été assassiné, exigeaient que l'enquête soit rouverte et que les coupables soient châtiés ! Le 21 août 1979, d'ordre du Conseil fédéral, nous opposons une fin de non-recevoir à cette démarche soviétique. Le 10 octobre 1979, l'Ambassade revenait à la charge et nous soumettait une liste de 19 questions. Le 20 décembre 1979, M. Adamischin, Directeur de la Division Europe Occidentale au Ministère soviétique des affaires étrangères, faisait savoir au Secrétaire d'Etat Weitnauer, dont il était l'hôte à déjeuner, que l'on attachait beaucoup d'importance à Moscou à obtenir des réponses aux dites questions. Le jour même, les Izvestia publiaient une violente attaque contre la Suisse à propos de cette affaire. Le Département fédéral de Justice et Police nous ayant fait parvenir par lettres des 20 décembre 1979 et 11 janvier 1980 les réponses aux 19 questions soviétiques, nous nous proposons, avec votre accord, de procéder de la façon suivante :

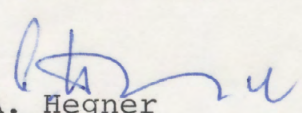
./.



- 2 -

M. Boillat convoquera le 1er Conseiller de l'Ambassade soviétique à qui il fera remarquer que le récent article des Izvestia est ~~totalément déplacé~~<sup>peu heureux</sup> quant au fond et à la forme et que nous ~~espérons~~<sup>pensons</sup> qu'il a été publié sans l'accord du gouvernement ! Il lui signalera ensuite que les autorités suisses compétentes ont examiné les questions soulevées du côté soviétique et qu'elles ont pris la peine de constituer un dossier de réponses contenant par ailleurs tous les documents relatifs à l'affaire qui n'avaient pas été remis antérieurement à l'Ambassade. M. Boillat soulignera qu'il s'agit là d'un geste de bonne volonté des autorités de police qui ne change rien au fait que celles-ci ne disposent d'aucun élément nouveau justifiant la réouverture de l'enquête judiciaire. Il indiquera à son interlocuteur que cette remise de documents marque pour nous la fin de cette affaire ~~et que toute nouvelle réclamation soviétique serait repoussée.~~

DIVISION POLITIQUE I

  
 A. Hegner
copie à :

- M. l'Ambassadeur Weitnauer
- M. l'Ambassadeur Hegner
- M. Erismann
- M. Boillat.

*Passez avec les  
autres jours j'accuse.*

*Bonne, le 18.7.80*

